



## Pillage d'un cohéritier

Par **julotte**, le **08/06/2015** à **10:18**

Bonjour

Je suis dans le même cas de NINAHUGO , si je ne porte pas plainte que va t il se passer ? ( dossier en cours depuis 6 ans )

Pas d'inventaire de fait par un Notaire au moment du décès ( j'ai quelques photos mais pas de preuve que cette personne a tout emmené.

Merci pour votre aide